# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016 7.1

### VŒUX ET MOTIONS

PROJET LGV POCL

(PARIS/ORLEANS/CLERMONT-FERRAND/LYON)

MOTION DE SOUTIEN AU SCENARIO MEDIAN

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

**"**La ligne à grande vitesse (LGV) Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL) concerne directement 4 régions et 15 départements, représentant 17 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse à la saturation prévisible, à courte échéance, de la liaison TGV historique et stratégique Paris/Lyon.

La LGV POCL se situe au premier rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc.).

Des études approfondies, menées depuis 2012, sur les questions relatives aux dessertes et à l'aménagement du territoire, au doublement de la ligne Paris/Lyon, à l'insertion environnementale et à l'approche socio-économique du projet, font apparaître que le scénario Médian :

* est le plus performant en termes de doublement de la ligne existante Paris/Lyon (temps de parcours, nombre de passagers attendus, rentabilité économique) ;
* est le moins impactant en termes d'environnement, notamment sur la traversée de la Sologne (plus grande zone Natura 2000 d'Europe) ;
* est le plus pertinent en termes d'aménagement du territoire et de retombées socio-économiques attendues.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports et notamment les articles L1231-1 relatifs aux autorités organisatrices de transports ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 juin 2013 portant sur la prise en compte et la réalisation du projet LGV POCL (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon) ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2014 actant le choix du tracé Médian ;

Vu la délibération du conseil municipal de Riorges du 25 septembre 2014 actant également le choix du tracé Médian ;

Considérant la motion prise en conseil d'administration du 6 juillet 2016 par l'association TGV Grand Centre Auvergne, en faveur du scénario Ouest et ses démarches auprès du gouvernement et des acteurs ferroviaires pour faire valoir cette position ;

Considérant les conclusions du 4 février 2015 de monsieur FUZEAU, préfet de région Auvergne et coordinateur du projet de LGV POCL, confirmant que le scénario Médian apparaît clairement comme le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris/Lyon dans de meilleures conditions environnementales et socio-économiques ;

Considérant que ce scénario est soutenu par les conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne et Ile-de-France ;

Considérant la motion approuvée par le conseil communautaire de Roannais Agglomération lors de sa séance du 27 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Riorges, à l'unanimité :

1. réaffirme son souhait de retenir le scénario Médian relatif à la ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL), scénario le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler la ligne LGV Paris/Lyon ;
2. émet un avis favorable pour que le processus de concertation et le choix du scénario reprennent dans les plus brefs délais, comme précisé dans la lettre du Premier Ministre du 8 juillet 2015.